



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION METROPOLITAIN 2022 POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES ET L'INSTALLATION DE BORNES ELECTRIQUES SUR LE PARKING DE LA MEDIATHEQUE DE LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN

N° 2022 - 041

Livry-Gargan, le 11 JUIL. 2022

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de demander, au nom de la Commune, des demandes de concours financiers auprès de tout organisme financeur ;

Vu le projet d'acquisition de treize véhicules électriques en remplacement de véhicules destinés à la réforme dans le cadre de la modernisation du parc automobile de la Commune de Livry-Gargan ;

Vu le projet d'acquisition et d'installation de 8 bornes électriques sur le parking de la médiathèque, y compris les travaux de génie civil, la pose d'armoires avec protections et l'installation du réseau d'alimentation ;

Considérant que la Commune s'est fixée comme objectifs notamment l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution de consommation d'énergie fossile ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Métropole du Grand Paris pour accorder son concours financier dans le cadre du Fonds d'Intervention Métropolitain ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds d'Intervention Métropolitain afin qu'elle apporte son soutien à l'opération projet d'acquisition de 13 véhicules électriques et acquisition et installation de 8 bornes électriques sur le parking de la médiathèque, y compris les travaux de génie civil, la pose d'armoires avec protections et l'installation du réseau d'alimentation.

Article 2 : Le plan prévisionnel de financement suivant est approuvé :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Acquisition de véhicules électriques	305.833,00 €	Fonds d'Intervention Métropolitain	152.916,50 €	50%
Acquisition et installation de 8 bornes électriques sur le parking de la médiathèque, y compris les travaux de génie civil, la pose d'armoires avec protections et l'installation du réseau d'alimentation	33.558,00 €	Fonds d'Intervention Métropolitain	16.779,00 €	50%
	339.191,00 €	Total fonds d'Intervention Métropolitain	169.695,50 €	50%
		Commune de Livry-Gargan	169.695,50 €	50%
		<i>dont Fonds Propres</i>	169.695,50 €	50%
Montant total de l'opération	339.191,00 €			
TOTAL	339.191,00 €	TOTAL	339.191,00 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire